

NB. Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature	mises à jour (pos approuvé)
16.8.84	AS ₁	Modification pour envoi complémentaire au "Porter à la Connaissance" (Captage de l'ILE FALCON)	



DEPARTEMENT de L'ISERE
**SERVITUDES
 D'UTILITE PUBLIQUE**
St PIERRE DE Mésage

INSEE
 445

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
 groupe d'études et de programmation-cellule réseaux
 et servitudes. 9.quai Créqui. BP45x.38040 GRENOBLE

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés construction et exploitation de pipe-lines par SOTRAP
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Ouvrages (DUP) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A3	Terrains riveaux des canaux d'irrigation		I3	Transport de gaz
	A4	Terrains riveaux des cours d'eau non domaniaux		I4	de électricité
	AC1	Protection des monuments historiques 1: classes 2: inscrits		I5	de produits chimiques
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classes 2: inscrits		I6	Mines et carrières
	Ar3	Magasins à poudre de l'Armée		Int1	Voisinage des cimetières
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'Armée de l'Air		JS1	Installations sportives
	Ar5	Fortifications - ouvrages militaires		PT1	protection contre les perturbations électro-magnétiques
	Ar6	Champs de tir		PT2	Transmissions radio-électriques protection contre les obstacles
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	EL2	Zones submersibles: a) grand débit b) complémentaire c) sécurité		T1	Chemins de fer
	EL3	Halage et marchepied		T2	Survol de télépheriques
	EL4	Stations «classes de sports d'hiver»		T3	Aéronautiques de jalisage
	EL5	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T4	_____ de dégagement
	EL6	Alignements		T5	_____ : réservation de terrains
				T6	_____ : installations particulières
				T7	_____ : radiométriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
				T8	

ECHELLE : 1.10.000 ETABLI le 16.8.1984 MODIFIE le 16.8.1984